

SPORAX

A.M.M n°	2230173
Composition	Propamocarbe HCl 722 g/l
Formulation	Concentré soluble (SL)

Classement CLP : H317

Attention



Délai de rentrée : 48 heures

Usages autorisés	Cultures	Dose maximale d'emploi	Nombre maximal d'applications (Intervalle minimum entre applications)	Stade d'application BBCH	DAR	ZNT aquatique	Culture attractive en floraison (arrêté du 20/11/2021)
Pomme de terre*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)	Pommes de terre	1,4 L/ha	6/an (5 jours)	Entre les stades BBCH 10 et BBCH 91	14 jours	5 m	Non concerné

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5m par rapport aux points d'eau.

SPe8 Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs.

Protection des personnes présentes et des résidents (au sens du règlement (UE) N°284/2013)

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

L'utilisation de SPORAX sur ses usages autorisés n'est recommandée que sur les cultures mentionnées dans le tableau ci-dessus. Certis Belchim BV décline en conséquence toute responsabilité en cas d'utilisation du produit sur des cultures ou pour des cibles non recommandées.